



Communiqué concernant la publication de l'arrêté de la visite médicale des 6 ans, de dépistage infirmier des 12 ans et de la circulaire des missions des infirmières

L'arrêté relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévus à l'article L.541-1 du code de l'éducation depuis la loi de refondation de l'école (FO a voté contre) est paru le 3 novembre 2015.

Il précise le contenu de la visite médicale de la 6^{ème} année et le contenu de la visite de dépistage de la 12^{ème} année faite par l'infirmière.

La circulaire des missions infirmières et des missions des médecins ainsi que la circulaire de la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves sont parus au bulletin officiel le 12 novembre 2015.

Dans la circulaire de nos nouvelles missions, l'infirmière « organise, si besoin est, une consultation, le suivi de l'état de santé des élèves du 1^{er} et du 2nd degrés en complément des visites médicales et de dépistages obligatoires, en vue de repérer les difficultés éventuelles de santé ou les élèves fragilisés ». Elle pourra être sollicitée par le médecin scolaire, les directeurs d'écoles, les enseignants... Son rôle ne se limitera donc pas à faire de l'éducation à la santé dans les écoles du 1^{er} degré.

Nos inquiétudes reposent sur le manque de moyens sur le terrain. Il ne faudrait pas que les académies ignorent ces nouveaux textes et continuent à solliciter les infirmières pour les dépistages des élèves de 6 ans.

Pour le SNFOIEN, l'infirmière peut intervenir et faire le suivi de certains élèves mais il n'est plus question qu'elle fasse du dépistage systématique auprès des élèves de 6 ans pour pallier au manque de médecins de l'éducation nationale.

Nous sommes en attente des directives qui seront données par les différentes inspections académiques. N'hésitez pas à nous interpeller si certaines sollicitations ne semblent pas entrer dans nos missions.

Le SNFOIEN sera très vigilant et interpellera les rectorats si des dérives sont constatées. Il réclame d'ores et déjà plus de moyens pour que les infirmières puissent travailler et mener leurs missions dans de bonnes conditions.